

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

## Séance du 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS: MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENOU (Suppléante) - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

## N° 2014/86

## Objet : Vente de la tondeuse autoportée KIDOIAK DIXON

La Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout a fait l'acquisition en 2007 d'une tondeuse autoportée KIDOIAK DIXON STR et d'un bac de ramassage pour une valeur de 10.999,61 € TTC. Cet outil a été utilisé 223 heures depuis son achat.

C'est en raison de cette faible utilisation que les membres de la Commission « Parc et Matériel » a proposé la revente de la tondeuse autoportée.

M. Denis RIBOUD, demeurant la Mourelié - 81500 Fiac propose de racheter ce matériel 2.500 € net, en l'état. Il a déjà laissé un chèque de caution de 500 € à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la vente de la tondeuse au prix de 2.500 € net à M. RIBOUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la mise en vente de la tondeuse autoportée KIDOIAK DIXON au prix de 2.500 € net à M. Denis RIBOUD demeurant La Mourelié 81500 FIAC,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 7 mai 2014.

Raymond GARDELLE